

Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Numéro 74 - mai-juin 2014

**Formation des psychologues et stages :
la mort annoncée**

**Recrutement des psychologues dans
l'Éducation Nationale**

**Sisi la psy, dans un monde où rien n'est
simple**



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Sommaire

Éditorial	3
Formation des psychologues et stages : la mort annoncée	
Régions	4
Lorraine, Ile de France, Pays de la Loire & Centre	
Articles	8
Recrutement des psychologues dans l'Éducation nationale	8
«La sélection est nécessaire en master de psychologie»	9
Brèves	11
Stages et gratification obligée : de 2 à 1 mois	11
Nomenclature des masters de psychologie : actualité et perspectives	12
Appel du 19 juin	15
Conférence des Publications en Psychologie en Langue Française	15
Soigner les personnes, soigner les institutions : hommage à Jean Oury	16
Sisi la psy, dans un monde où rien n'est simple	17
Journée européenne des victimes du terrorisme	17
Merci !	19
Hommage à Hélène Eyrolles	19
Formation	20
Manifestations professionnelles	21
La Librairie	27
L'Agenda de la FFPP	30
Infos FFPP	31

Directeur de la publication : Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction : Céline Parisot

Comité de rédaction :

Sylvain Allain de Rantère, Patrick Cohen, Véronique Griffiths, Madeleine Le Garff,
Daniel Le Garff, Gladys Mondière, Karin Teepe
& Emmanuelle Truong-Minh.

Illustrations : Xavier Dazon

Relecture : Inès Pelissier, Marie-Françoise Puget, Marie-Jeanne Robineau.

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Siège social : 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux : 71 Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29 - Fax : 01.55.20.54.01 - e-mail : siege@ffpp.net

Web : www.psychologues-psychologie.net

N° ISSN : 1961-9707



Formation des psychologues et stages : la mort annoncée

Dans le numéro 18 des Brèves de Fédérer (avril 2014) l'éditorial exprimait un certain nombre d'inquiétudes pour la formation.

Par ailleurs la FFPP et l'AEPU avaient invité les collègues des universités et des organisations à deux réunions le 17 mai dernier.

La première réunion portait sur la question de nomenclatures de master et nous rendons compte dans ce numéro de Fédérer (p.12) du contexte et des perspectives issues de cette rencontre. Nous osons croire qu'une convergence de réflexion et d'action trouvera un écho constructif auprès de toutes les parties invitées.

La seconde réunion portait sur les stages et nous envisageons un bilan et des perspectives d'action pour la rentrée à la suite de messages envoyés par plusieurs de nos collègues de différentes universités. Au moment de notre rencontre, nous ne disposions pas des plus récentes données sur les textes en cours d'examen au parlement dont une disposition essentielle (p.11 de ce numéro de Fédérer) fixe à 1 mois de stage la période à partir de laquelle l'obligation de gratification est due.

Les craintes que nous avons exprimées, telles qu'elles ont été reprises par l'AEF suite à une interview (reprise p.9 de ce numéro de Fédérer) se voient donc plus qu'amplifiées :

ces nouvelles dispositions, adoptées au sénat en première lecture le 14 mai, additionnées au risque découlant de la suppression de toute sélection, signent la mort annoncée de nos formations du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre les stages de psychologie.

La réglementation prévoit l'obligation de stage de 500h en master, reposant sur une unicité d'encadrement. Il est de la responsabilité de l'Etat d'indiquer comment il peut traiter des dispositions aussi fondamentalement contradictoires sans sacrifier une formation donc une profession, sans engager lourdement sa responsabilité vis-à-vis des usagers directement pris en charge par les psychologues.

Nous proposons donc d'envisager un mode d'action proportionnel au risque encouru et nous invitons les collègues universitaires, avec le soutien des praticiens, sur la base de cette annonce, puis d'un texte à rapidement élaborer et diffuser avec l'ensemble des organisations et syndicats, à envisager la suspension de la mise en œuvre de nos formations de master à la rentrée, en accompagnant cette mesure de tous les moyens d'information et de pression possibles auprès des parlementaires.



Signal-éthique du signalement **20 juin 2014 à Nancy**

Depuis quatre ans, la Coordination Régionale Lorraine propose une Journée d'Étude, grand rendez-vous des psychologues autour d'une préoccupation transversale et parfois commune aux travailleurs sociaux et personnel médical. Après le handicap, la famille et la question du lien à l'adolescence, nous voici donc à nous questionner autour de l'information préoccupante et de ses (nombreux) enjeux pour le psychologue, qui est en première ligne pour accueillir et recueillir la parole, identifier le danger, le nommer et travailler avec l'utilisateur. Nous allons aborder les questions législatives, les enjeux éthiques autour d'interventions, de réflexions et de situations cliniques.

Ce choix en particulier, est issu de nombreuses discussions et réflexions engagées ici et là, partout en Lorraine, celles de la place du psychologue, dans l'Institution, dans la temporalité ou dans le lien avec les partenaires...

Cette journée de réflexion se déroulera en

trois temps :

- Un temps de définition du signalement du point de vue du juriste, du psychologue et du philosophe
- Un temps d'échanges et de réflexions autour de deux vignettes cliniques
- Une session d'affichage de posters scientifiques, sur le thème : enfance en danger, travail avec les familles en fragilité, éthique et déontologie du psychologue dans le cadre d'informations préoccupantes etc.

Nous restons disponibles pour donner des informations sur la journée d'étude à cette adresse : je.crl.2014@gmail.com.

Vous pouvez contacter la CRL pour toute autre question ou renseignement sur la coordination à lorraineffpp@gmail.com.

Nous vous invitons à vous inscrire sur le site de la FFPP, rubrique Actualités > Journées & Colloques.

SIGNAL-ÉTHIQUE

HELP!

20 juin 2014
Domaine de
l'Asnée (Nancy)

DU SIGNALEMENT

je.crl.2014@gmail.com



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie IDF



European Federation of
Psychologists' Associations

CAFE PSY / Félix Café - 40 Boulevard de Reuilly 75012 Paris



Café Psy
26 juin à 19h

les psychologues dialoguent...

*Comment travailler avec les psychologues dans
les établissements de santé ?*

en présence du Docteur Bruno LE DASTUMER

places limitées, réservation possible : iledefrance@ffpp.net

Conférence Entre obéissance et séduction : quelle autorité pour l'éducation des enfants aujourd'hui?



Samedi 05 avril 2014, la coordination Centre de la FFPP a organisé, en partenariat avec l'école régionale du travail social située à Olivet (45), une conférence animée par le Dr Marcelli. Le thème abordé s'intitulait « Entre obéissance et séduction : quelle autorité pour l'éducation des enfants aujourd'hui ? ». Cette manifestation s'est déroulée suite à l'assemblée générale de la coordination.

Le Dr Marcelli a répondu à notre sollicitation avec beaucoup d'enthousiasme et se montre aujourd'hui très intéressé pour intervenir de

nouveau avec la FFPP. Cette conférence a reçu un très bon accueil de la part des adhérents mais également non adhérents de la FFPP puisqu'ils étaient nombreux à s'être déplacés pour écouter la conférence. Près de 90 personnes étaient présentes : professionnels (psychologues, psychiatres, éducateurs, enseignants, étudiants, ...) et non professionnels de l'enfance. Les retours des participants étaient très positifs et l'intervention du Dr Marcelli a soulevé bon nombre de questions et réflexions dans l'assemblée.



La coordination des Pays de la Loire organise, le jeudi 5 juin 2014 à l'université de Nantes, une journée d'étude « Les psychothérapies : Une expérience relationnelle au-delà des techniques ? ».

Nous savons que la qualité de ce qui se joue

entre le psychologue et le patient est centrale dans le processus thérapeutique, que l'on fasse référence à la relation, au lien, à l'alliance ou au transfert. En parallèle, les techniques ou les nouvelles formes de thérapie continuent de se développer, et proposent des outils de changement quelquefois déjà connus et aussi franchement nouveaux.

Mais qu'est-ce qui fait que « ça marche » ? Quelle est la place de la relation au regard des techniques ? Au-delà des théories, qu'est-ce qui

se passe et qui ne se laisse pas enfermer dans le champ lexical ?

Cette journée invite au dialogue entre les courants psychothérapeutiques et vise également à questionner nos positions plurielles, voire intégratives.

Le professeur émérite de l'université du Québec à Trois Rivières, Serban Ionescu, interviendra sur les variations culturelles en nous interpellant sur le contexte culturel du psychothérapeute en jeu dans la relation avec le patient en sus des grandes écoles de psychothérapies.

La docteure en psychologie et psychothérapeute Marcelle Maugin interviendra sur la « position » du thérapeute en ouvrant la réflexion sur « l'être psychothérapeute » où le positionnement intime du thérapeute aurait plus de lien avec le soin que les compétences affichées.

Des psychologues cliniciens, docteurs en psychologie et/ou psychothérapeutes partageront leurs expériences cliniques au cours d'ateliers où les débats pourront s'animer et

donner à réfléchir sur l'expérience relationnelle dans les différentes grandes écoles de la psychothérapie :

Samantha Bosman, psychologue et thérapeute familial, Julie Carré psychologue en TCC enfant, Pierre Jeanne Julien, psychologue en hypnose et thérapie stratégique, Régnier Pirard, psychanalyste lacanien, Thomas Rabeyron, psychologue en psychodynamique et intégrative, Didier Acier, psychologue dans une approche plurielle, Abdel Halim Boudoukha, psychologue et psychothérapeute en TCC adulte, MarieThé Vendé Hamon, psychologue et psychothérapeute en gestalt, Pierre Henri Garnier, psychologue et psychothérapeute en psychologie intégrative, Eric Bardot psychiatre et psychothérapeute en HTSMA.

Pour tout renseignement :

paysdelaloire@ffpp.net_ou <http://ffpp-pays-de-la-loire.weebly.com/accueil.htm>

Les psychothérapies Une expérience relationnelle au-delà des techniques NANTES - 5 juin 2014



Recrutement des psychologues de l'Éducation nationale

Caroline Villaret & Jacques Garry

Commission éducation

Dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république, plusieurs parlementaires et sénateurs ont interrogé le ministre quant à l'évolution du métier de psychologue de l'Éducation en lui demandant la reconnaissance statutaire et la création d'un corps commun de psychologues de la maternelle à l'université.

Depuis cette période, les différents textes de refus du ministre présentent une évolution quant à la qualité de la réponse. Au départ, l'argumentaire se centrait sur la capacité du psychologue à travailler en relation avec le domaine de la pédagogie. Le statut n'apparaissait pas alors opportun car il risquait de priver le psychologue d'une expérience de l'enseignement avec les connaissances et les savoir-faire scolaires nécessaires à l'exercice de sa pratique. Actuellement, les réponses mettent davantage l'accent sur la place du psychologue dans l'institution avec des missions d'expertise de la difficulté scolaire, d'aide à l'élaboration du projet pédagogique et à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Cette évolution du discours est sans doute à mettre en relation avec le travail de réflexion sur les métiers de l'Éducation nationale entamée avec les organisations syndicales à la fin de l'année 2013 (fiches métiers).

Toutefois, le recrutement des psychologues semble de plus en plus éloigné des principes énoncés ci-dessus et cela interroge quant à l'avenir de ce métier. Dans les faits, les directions des services de l'Éducation nationale n'envoient pas suffisamment de candidats dans les centres de formation au DEPS (Diplôme d'État de Psychologue Scolaire) pour couvrir les besoins dans les départements.

La réforme dite de la maîtrise qui situe le recrutement des professeurs des écoles

au même niveau que celui des psychologues accroît la possibilité de nommer sur des postes vacants des enseignants titulaires d'un diplôme de psychologue. Ces enseignants sont nommés à titre provisoire et n'ont pas de priorité sur leurs postes qui peuvent être demandés dans le cadre du mouvement départemental par d'autres collègues. Ils peuvent de ce fait après avoir fait fonction retourner en classe.

Nous avons appris par l'intermédiaire de l'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale) que certains départements du sud de la France recrutaient des vacataires afin de faire passer des tests psychométriques à 10 euros de l'heure et ce dans le cadre de dossiers d'orientation des élèves.

Nous apprenons par le SNUIPP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Professeur d'enseignement général de collège) syndicat majoritaire dans le premier degré, qu'après une offre parue sur internet, le département des Vosges a proposé des CDD pour des postes de psychologues premier degré sans inclure les deux mois d'été. Le directeur académique de ce département a ainsi recruté pour dix mois quatre vacataires pour un salaire équivalent à celui d'un professeur des écoles débutant.

Cela est sans compter également sur les conditions du travail du psychologue au sein de l'Éducation nationale, en particulier en réseau d'éducation prioritaire où les services de soins pour les enfants sont saturés et manquent de moyens pour prendre en compte les demandes des familles. Dans ces centres de consultation, les listes d'attente peuvent aller jusqu'à deux ans et il est très difficile au sein de l'école de rester insensible à la douleur des enfants, des parents, voire des enseignants !

Le psychologue se retrouve ainsi confronté à des demandes croissantes de plus en plus éloignées du cadre scolaire, pour des enfants présentant des symptomatologies à dominante phobique et réactionnelle. Ces troubles de l'attitude et du comportement favorisent le décrochage de ces élèves du système scolaire et posent parfois la question de leur présence dans les classes sans aide ni soutien adaptés.

Ainsi le psychologue de l'Éducation est pris dans une contradiction de plus en plus marquée entre un discours institutionnel et la réalité du terrain à laquelle il est quotidiennement confronté.

«**La sélection est nécessaire en master de psychologie**»

Interview réalisée par Catherine Buyck, parue le 23/05/2014 - Dépêche n°481249 de l'AEF (Revue de ligne de l'Agence Education Formation)

«Nos diplômes conduisant à une profession réglementée, nous demandons des dispositions spécifiques en faveur de la sélection en master», indique à AEF Benoît Schneider, président de la FFPP (Fédération française des psychologues et de psychologie). «Supprimer toute sélection [...], c'est placer l'université dans l'impossibilité d'offrir des conditions de formation satisfaisantes et rendre impossible l'organisation des stages nécessaires», estime-t-il. «La décision du tribunal de Bordeaux [pour qui la sélection n'est pas justifiée en master] nous inquiète, même si cela fait longtemps que nous expliquons qu'en psychologie, la sélection est nécessaire en master». Par ailleurs, la FFPP et l'AEPU (Association d'enseignants-chercheurs en psychologie des universités) vont relancer la réflexion sur l'architecture des mentions et parcours types de psychologie.

«Envisager l'absence de sélection à l'entrée en master pour une profession dont l'exercice est protégé, comme c'est le cas de la psychologie, est un non-sens», indique Benoît Schneider, président de la FFPP – par ailleurs professeur de psychologie à l'université de Lorraine – dans le dernier numéro du bulletin de la FFPP. «La décision du tribunal de Bordeaux [pour qui la

La précarisation du métier de psychologue dans le premier degré avec des recrutements absurdes et la dérive dans l'exercice des missions de plus en plus éloignées du champ scolaire avec une gestion importante de la souffrance psychique dans le champ social n'instaurent-elles pas une fracture irréversible qui peut à terme menacer la profession et la faire disparaître du service public ? Le moment n'est-il pas venu pour nos dirigeants d'écouter les professionnels de l'école et de reconnaître la légitimité de leurs revendications ?

sélection n'est pas justifiée en master (lire sur AEF)] nous inquiète, même si cela fait longtemps que nous expliquons qu'en psychologie, la sélection est nécessaire en master», indique-t-il à AEF le 21 mai 2014.

Pour des «dispositions spécifiques» en faveur de la sélection

«Supprimer toute sélection, c'est condamner de nombreux jeunes psychologues au chômage. C'est déqualifier une profession du fait de la fragilisation de nombreux jeunes demandeurs d'emploi contraints de brader leurs exigences éthiques. C'est placer l'université dans l'impossibilité d'offrir des conditions de formation satisfaisantes et rendre impossible l'organisation des stages nécessaires, tant en termes de tuteurs, que d'institutions capables de répondre à la demande», écrit-il. «Environ 3 400 à 3 500 titres de psychologues sont délivrés en France chaque année pour l'exercice de la profession réglementée de psychologues, alors que l'on estime à quelque 35 000 le nombre de psychologues en exercice», indique-t-il à AEF. «Nos diplômes conduisant à une profession réglementée, nous demandons des dispositions spécifiques en faveur de la sélection en master», ajoute-t-il.

Par ailleurs, il s'inquiète, pour les formations en psychologie, de l'adoption de deux mesures par le Sénat dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur les stages : l'augmentation de la gratification mensuelle minimale (de 436,05 à 523,26 euros) et la durée du stage à partir de laquelle la gratification est obligatoire (de «plus de deux mois» à «plus d'un mois» pour les stagiaires du supérieur). Cela rendrait très difficile, entre autres, l'accueil de stagiaires par des professionnels, indique-t-il à AEF, alors que plusieurs organisations professionnelles et étudiantes ont, sur la question des stages, exprimé des positions similaires.

Comment articuler mention et parcours type

Par ailleurs, la FFPP et l'AEPU vont prochainement proposer de poursuivre la réflexion sur l'architecture des mentions et parcours types de psychologie, alors qu'un précédent travail de réflexion sur la définition des mentions de master en psychologie - en 2013 - n'avait pas permis de dégager un consensus. Cinq mentions de diplôme national de master figurent, en psychologie, dans la nomenclature publiée dans un arrêté du 4 février 2014 (1). «Cela est insatisfaisant aux yeux de nombre de représentants de la discipline», explique Benoît Schneider. L'idée de la FFPP et de l'AEPU serait donc d'une part d'adresser au MENESR (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche) une nouvelle proposition de définition des mentions en vue de modification de cet arrêté, d'autre part de tenter, à destination des universités, «de formuler un cadre d'élaboration des parcours-types servant de référentiel national».

(1) Cinq mentions figurent dans la nomenclature des mentions de diplôme national de master : «Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé» ; «Psychologie sociale, du travail et des organisations» ; «Psychologie de l'éducation et de la formation» ; «Psychologie» ; «Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique».



Etudiants en master / faisant des stages théoriques

Stages et gratification obligée : de 2 à 1 mois

Les sénateurs ont adopté par 181 voix contre 150 la proposition de loi en première lecture le mercredi 14 mai dernier. Ils ont notamment :

- adopté l'article 1er, qui unifie, dans une partie spécifique du code de l'éducation, l'encadrement des stages de l'enseignement supérieur et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) de l'enseignement secondaire. Cet article, [déjà complété par la commission](#), a été modifié en séance par l'adoption d'amendements portant notamment sur :
- l'obligation pour l'établissement d'enseignement de mettre le stagiaire en contact avec un organisme d'accueil proposant un stage, lorsque ce stage est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme et que l'étudiant n'a pas pu en trouver un dans les délais (amendement [n°92](#)) ;
- le nombre de stagiaires par enseignant référent qui sera déterminé par le conseil d'administration de l'établissement d'enseignement, mais dont le plafond sera défini par décret (amendement [n°140](#)) ;
- la gratification des stagiaires :
 - l'obligation de gratification des stages dans l'enseignement supérieur est abaissée à tous les stages dont la durée est d'un mois, consécutif ou non ; le délai de deux mois minimum est maintenu pour les périodes de formation en milieu professionnel dans l'enseignement secondaire (amendement [n°145](#)) ;
 - le montant minimal de la gratification est revalorisé : elle passe de 436,05 € à 523,26 € (amendement [n°146](#))
 - le montant de la gratification devra être fixe, quel que soit le nombre de jours ouvrés dans le mois (amendement [n°82](#)) ;
 - un décret fixera les conditions dans lesquelles il pourra être dérogé à la durée minimale de stage rendant la gratification obligatoire, afin de ne pas fragiliser la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel des élèves formés par les maisons familiales rurales (amendement [n°150](#)) ;
- le nombre de stagiaires pris en charge par une société : le recteur d'académie peut prévoir des dérogations au plafond de stagiaires accueillis dans un même organisme d'accueil

pendant une même année civile (amendement [n° 141](#)) ;

- le bénéfice de l'accès à la restauration collective, aux titres-restaurant ou la prise en charge des frais de transport sera étendu aux stagiaires qui ne bénéficient pas d'une gratification (amendement [n° 24 rect.](#)) ;
- les horaires hebdomadaires de présence du stagiaire (amendement [n° 118 rect.](#)) ;
- des solutions pour les cas où le stagiaire se retrouve dans l'impossibilité de poursuivre un stage obligatoire (amendement [n° 26](#)) ;
- adopté sans modification l'article 2, relatif à l'inscription des stagiaires dans le registre unique du personnel (RUP), faisant ainsi disparaître la différence entre le registre unique du personnel et le registre des conventions de stage ;
- adopté sans modification l'article 5, qui insère dans le code du travail, au sein de son titre consacré au travail dissimulé, un nouvel article afin d'informer les différents acteurs du stage des infractions à l'encadrement de l'emploi des stagiaires constatées par l'inspection du travail ;
- adopté sans modification l'article 6 qui exonère la gratification versée aux stagiaires de l'impôt sur le revenu. Cette mesure a un impact financier notable dans les familles dont les revenus sont modestes ;
- inséré un article additionnel après l'article 7, dont l'objet est de prendre en compte, dans le calcul du quota de 4% d'apprentis les stagiaires embauchés en CDI par l'entreprise à l'issue de leur stage, afin de ne pas sanctionner celles qui ne trouvent pas d'apprentis dans leur secteur d'activité (amendements [n°53](#), [n°89](#) et [n°119 rect.](#)).

http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201404/une_proposition_de_loi_pour_mieux_encadrer_les_stages_et_ameliorer_le_statut_des_stagiaires.html

Nomenclature des masters de psychologie : actualité et perspectives

Le courrier qui suit rend compte des perspectives ouvertes par la réunion que nous avons organisée le 17 mai dernier au sujet des nomenclatures de master. La première partie du texte reprend pour une large part les données qui figuraient dans le courrier d'invitation à cette réunion et les perspectives ouvertes résultent des échanges avec les

Benoît Schneider
Président de la FFPP
&
Hélène Ricaud-Droisy
Présidente de l'AEP
à

Directeurs d'UFR ou Départements de Psychologie, Responsables de masters de Psychologie.

AEP, AERES, CDUL, CNU-16, SFP, SNP, SIUEERPP

Le 22 mai 2014

Cher(e)s collègues,

A l'issue de la réunion à notre invitation qui s'est tenue le samedi 17 mai 2014 en présence, notamment, de collègues en provenance de 14 universités, de la présidente du CNU-16, de la déléguée scientifique à l'AERES, du président de la SFP, du SNP (président représenté), et de D. Gaonac'h, conseiller scientifique à la DGESIP (les présidents du SIUEERPP et de la CDUL étaient excusés) (*), nous avons retenu les éléments de contexte, les attendus et les orientations et propositions qui suivent.

Le contexte

La FFPP et l'AEP ont invité à deux reprises (1^{er} juin et 21 septembre 2013) les représentants de notre discipline (organisations académiques,

participants. Le lecteur pourra également trouver sur le site de l'AEP les comptes rendus des réunions que nous avons organisées en 2013 sur ce sujet. La présente invitation est par ailleurs contextualisée par les données qui figurent dans l'éditorial auquel nous renvoyons le lecteur.

professionnelles et UFR/Départements) à une réunion de concertation en vue de la définition des mentions de master de psychologie dans le cadre de l'élaboration du « Cadre national des formations ». Ces rencontres ont permis de conduire à un travail commun de réflexion qui n'a pas permis, à ce moment-là, de déboucher sur une position consensuelle.

(*) Composantes universitaires et organisations présentes ou représentées : Amiens, Bordeaux, Bourgogne, Caen, Lille 3, Lorraine, Paris 5, Paris 10, Paris 13, Rennes 2, Rouen, Savoie, Strasbourg, Toulouse 2 ; AEP, AERES, CNU-16, DGESIP, EPP, FFPP, OFPN, SFP, SNP.

Composantes universitaires et organisations excusées : Aix-Marseille, Brest, Montpellier 3, Nantes, UCO-Angers ; CDUL, SIUEERPP.

Le MESR a publié l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions de diplôme national de master, et retenant pour la psychologie, les mentions suivantes :

- Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
- Psychologie sociale, du travail et des organisations
- Psychologie de l'éducation et de la formation
- Psychologie
- Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Les décisions ci-dessus adoptées par le MESR sont apparues insatisfaisantes à une grande

partie de la communauté des enseignants-chercheurs.

Lors de nos rencontres de juin et de septembre 2013 était restée en suspens une interrogation forte qui semble à l'heure actuelle résorbée. La définition des mentions relève de la réglementation nationale ; la définition de parcours-types relèvera de la décision des établissements. Il apparaît cependant, pour la visibilité de nos diplômes, que la spécification sur le diplôme lui-même des parcours types est une donnée majeure pour les étudiants, les psychologues et les employeurs.

Cf. dans l'encadré ci-dessous un extrait de la note de présentation du « Cadre national des formations » (tel qu'il a été soumis aux membres du CNESER).

Note de présentation du « Cadre National des formations » (06/12/2013, présenté au CNESER du 17/12/2013 - extrait)

« Le cadre national des formations remet le concept de parcours-type de formation au cœur de l'offre de formation des établissements. Si ces parcours-type ne sont pas réglementés et ne font donc pas partie intégrante de l'intitulé d'un diplôme, il sera possible de faire référence à un parcours-type de formation suivi par l'étudiant au sein des visas du diplôme. La circulaire 2006-202 du 8/12/2006 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes dans le cadre du dispositif LMD sera modifiée en ce sens. »

Par ailleurs la DGESIP n'exclut pas une évolution possible de l'arrêté.

Il apparaît donc globalement que l'articulation entre mention et parcours, puisque figurant sur le diplôme, assurant ainsi sa lisibilité et sa visibilité, réintroduit plus de souplesse que le seul niveau de la mention jusqu'ici pris en compte. Cette souplesse peut permettre d'appréhender de façon renouvelée la relation entre les logiques qui ont sous-tendu la diversité des propositions formulées par les différentes composantes de la communauté (référence aux champs professionnels, aux approches théoriques, méthodologiques...).

Si nous considérons :

que nous pouvons tenter, à destination des universités, de formuler un cadre d'élaboration des parcours-types qui serve de « référentiel national » assurant une homogénéité de présentation de nos formations à destination des employeurs,

que nous pouvons tenter, à destination du MENESR, de formuler une nouvelle proposition de définition des mentions, en vue de modification de l'arrêté, qui repose sur une réelle négociation entre les parties concernées et non sur des décisions sectorisées ou découlant de groupes de pressions,

l'objectif visant une certaine cohérence nationale pour assurer cette bonne visibilité peut dès lors relever de notre responsabilité, pour partie au moins, en termes de préconisations.

Un modèle de représentation en vue de décision :

Le dispositif proposé n'apparaît pas comme une nouvelle structure qui se contente de s'ajouter à celles existantes. Il vise un réaménagement de ces dernières pour limiter les risques inhérents au fractionnement de notre regard porté sur l'obtention des diplômes, au jeu des pressions sectorielles inévitables et au sentiment d'arbitraire quant aux décisions prises. Il se propose d'être « la moins mauvaise solution » pour traduire la diversité de notre champ professionnel et de formation.

Les principes qui suivent, retenus pour organiser un modèle de prise de décisions, résultent des échanges de la réunion du 17 mai 2014. Ils ont recueilli l'assentiment des universités et organisations présentes.

Chaque UFR de psychologie ou Département de psychologie (dans le cas où il s'agit d'une UFR pluridisciplinaire incluant un Département de psychologie) d'une université délivrant des masters de psychologie, désigne un représentant qui a pour mandat de rendre compte des positions et propositions de son université et de faire retour des échanges construits au sein du dispositif, en vue de « décision » de l'instance.

Chaque organisation ou structure participante – dont la liste n'est pas définitivement finalisée – est représentée par son président ou

par un collègue nominativement désigné pour le représenter.

Tout participant dispose d'une voix.

La « garantie » de représentativité de la structure est assurée par :

- son caractère public et le compte-rendu de ses échanges ;
- la diversité de ses composantes qui rend difficile tel ou tel jeu d'alliance ;
- l'engagement des organisations ou structures participantes qui reconnaissent la pertinence d'un tel modèle ;
- le poids essentiel des voix relève des universités elles-mêmes dans la mesure où in fine, l'élaboration des dispositifs de formation relève de leur responsabilité ;
- la « voix » des praticiens est assurée par leurs organisations, qui doivent donc être définies par la diversité de leurs représentants et en termes de lieux d'exercice et de référents.

Nous n'avons pas retenu la formule qui consisterait à juger du poids de telle ou telle organisation au regard, par exemple, du nombre de ses adhérents ou d'une composante universitaire, par exemple, en fonction du nombre d'étudiants inscrits; en raison de la complexité de la mise en œuvre d'un tel modèle qui rendrait d'emblée caduque sa capacité de travail.

La structuration d'un modèle pourra être affinée et précisée autant que de besoin pour assurer son fonctionnement, son pilotage, sa pérennité, sa capacité à prendre en compte l'évolution des connaissances et des champs professionnels qui peuvent se traduire par les évolutions des modèles de formation.

Le contenu des décisions

Concernant les parcours

Nous avons retenu, comme modèle possible de travail, l'élaboration d'une liste de mots-clés dont le nombre pourrait être relativement circonscrit (15 à 20) pouvant comprendre des champs professionnels, des paradigmes, des méthodes. La définition d'un parcours pourrait dès lors être conçue comme devant utiliser de

façon systématique ou prioritaire les mots clés de la liste référentielle arrêtée au niveau national par la structure.

Concernant les mentions

La réunion du 17 mai 2014 n'a formulé aucune proposition quant aux choix des mentions puisque ce n'était pas l'objet de la réunion. Deux niveaux de décision seront donc soumis à discussion :

- Choix entre Mention unique ou Plusieurs mentions
- Si plusieurs mentions, lesquelles ?

Le choix au sein de ce premier niveau peut être dépendant des modalités arrêtées quant aux parcours.

De nombreuses universités sont en phase de préparation d'habilitation des diplômes. Pour de nombreux collègues présents, il est apparu important de favoriser la mise en place de ce dispositif.

Nous avons donc convenu des étapes et du calendrier suivant :

- diffusion rapide du présent courrier auprès des parties concernées, précédemment invitées et auxquelles nous proposons de joindre les organisations syndicales présentes au CNESER ;
- demande d'accord des principes, et le cas échéant désignation d'un représentant avant le 30 juin 2014 (réponses à adresser simultanément à benoit.schneider@univ-lorraine.fr et presidence.aepu@gmail.com) ;
- si les réponses et les engagements apparaissent suffisamment forts, première réunion début septembre et élaboration d'un calendrier rapide (impliquant la concertation au sein des structures et institutions des collègues mandatés) pour propositions au MENESR et aux composantes universitaires de psychologie).

Nous espérons que ces propositions suscitent l'adhésion la plus large possible.

Appel du 19 juin

L'Assemblée Générale intersyndicale du 10 avril a réuni plus de 400 psychologues venus de toute la France. De nombreux jeunes professionnels et étudiants, notamment, ont fait part de leur mécontentement par rapport à l'absence de manifestations organisées. Les débats ont duré près de 3 heures durant lesquels les psychologues présents ont exprimé leur précarité professionnelle de plus en plus importante et leur désir de se faire entendre des pouvoirs publics et des syndicats. La CFTC, la CGT, FO, Sud et le SNP ont pu échanger avec les psychologues, ils ont entendu l'interpellation à leur encontre et ont décidé ensemble, au terme de cette assemblée, une grande manifestation nationale le jeudi 19 juin 2014 à Paris.

Cette manifestation vise à faire connaître aux pouvoirs publics, aux médias et à la population la précarité de la situation des psychologues dans tous les champs de leur activité : santé, territoriale, associations, PJJ. Le nombre de psychologues mobilisés comptera !

La FFPP soutient l'initiative de cette intersyndicale, invite ses adhérents à être attentifs au message délivré et à rejoindre ce mouvement.

Conférence des Publications en Psychologie en Langue Française

Jean-Pierre Pétard

Vous savez que l'AERES, de manière régulière, actualise la liste des revues qui sont comptabilisées dans les bilans des laboratoires. Pour y figurer, il faut que les revues en fassent officiellement la demande. Cette année très peu de revues de psychologie ont sollicité la possibilité d'être incluses dans la liste AERES, probablement parce que l'information n'a pas circulé suffisamment auprès des directeurs de revues.

Comme vous le verrez, les délais sont dépassés pour cette année, mais rien n'interdit de faire un recours gracieux et, de toute façon, cela sera pris en compte pour l'année prochaine.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aller sur le site de l'AERES :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-de-l-AERES>

Depuis 2008, des commissions disciplinaires, regroupant des représentants des sections du CoNRS et du CNU, des membres de l'IUF, des personnalités qualifiées françaises et étrangères

et les délégués scientifiques de l'AERES, établissent et actualisent les listes de revues, publiées sur le site internet de l'agence.

Pour soumettre une nouvelle revue à l'une de ces commissions disciplinaires, il convient :

- d'adresser la demande entre le 1er septembre et le 1er mars, correspondant à la période de dépôt des demandes dans le calendrier d'actualisation des listes instauré par l'AERES (mars/avril : période d'instruction des demandes, mai/juin : période de mise à jour des listes sur le site internet de l'AERES) ;
- d'envoyer un mail à listerevuesSHS@aeres3evaluation.fr ;
- en indiquant dans l'objet du message : proposition nouvelle revue / liste [discipline];
- en joignant le formulaire AERES de demande de référencement d'une revue SHS (dûment complété, exclusivement aux formats PDF ou Word).

À noter :

- Les éléments renseignés seront transmis à l'ensemble des membres de la commission ;
- Seules les informations demandées sont attendues, néanmoins tout élément jugé utile pour l'instruction de la demande peut être ajouté ;

- Le poids du formulaire ne doit pas dépasser 2MO (ne pas mettre de photos dans le formulaire pour éviter de l'alourdir).

Soigner les personnes, soigner les institutions

Hommage à Jean Oury

Christian Ballouard

Jean Oury, psychiatre, psychanalyste, est décédé le 15 mai dernier, à l'âge de 90 ans, à la clinique de La Borde qu'il a fondée en 1953 et où il a pu incarner la psychothérapie institutionnelle, dont il hérite de François Tosquelles, que lui-même étire entre Freud et Marx. « Soigner les malades sans soigner l'hôpital, c'est de la folie » disait-il en privilégiant une relation dynamique entre soignants et patients dans ce lieu mythique. Il est toujours surprenant de ne pas pouvoir distinguer soignants et soignés dans ce lieu de soins différent des autres. En effet, ailleurs, les infirmiers portent des blouses blanches avec, bien souvent, une poche plus basse que l'autre à cause du trousseau de clés toujours impressionnant. Il faut dire qu'avec ces gens-là, on ne triche pas ! Autant être authentique dans une relation avec des personnes en situation de psychose où le travail sur soi dispense du besoin d'un uniforme. D'ailleurs, Jean Oury le disait lui-même, « on reconnaît un psychotique en lui disant bonjour », c'est toujours vrai d'un psychologue aguerri susceptible de faire un tel diagnostic d'un regard, comme il est possible de repérer un pervers à la première phrase. Néanmoins, c'est plus difficile pour le jardinier qui ne dispose pas d'autre formation que la sienne, son authenticité ne suffira pas toujours en toutes circonstances et nous avons vu comment la conception a connu du succès dans d'autres lieux avec l'exploitation d'une expérience valorisée et le dévoiement que l'on a pu y associer. Psychose et institution ont fait bon ménage pendant toutes ces années où la psychanalyse intervenait comme un tiers

structurant, des médecins-chefs ont été bien inspirés par cette discipline, Hélène Chaigneau et Paul-Claude Racamier pour ne citer qu'eux, mais Jean Oury va plus loin, beaucoup vont le suivre. A suivre donc, également, l'hommage plus appuyé que nous lui rendrons avec Dominique Szepielak dans un prochain numéro de Fédérer, il y a tant à dire sur les travaux de Jean Oury, ses recherches sur la schizophrénie, le cadre de son traitement, ses récentes vitupérations contre l'évaluation, entre autres. Nous ouvrirons « l'espace du dire ».



Sisi la psy, dans un monde où rien n'est simple

Sidonie, psychologue

Sisi la psychologue est prise dans l'ambiance de renouveau qui flotte dans l'air. Entre deux manifestations, elle combat la rigueur... des derniers frimas d'avril. Le mois de mai s'annonce, les terrasses de café sont de sortie. Ce jour-là, Sisi la psy déjeune avec son collègue, psychologue, brun, grand, regard à la Steeve McQueen. Elle vogue sur la limpidité de ce regard tellement bleu.

Elle a des pensées absolument non professionnelles, tout à fait irrationnelles et hors de propos, des pensées qui frisent l'interdit. Sisi la psy les appelle des pensées symptômes et se garde bien de chercher de quoi elles sont le symptôme, bien trop absorbée par tout ce bleu. Sisi la psy en est toute chabadabada. La vie est douce, simple et facile.

C'est une sorte de mensonge bien sûr, une illusion. Sisi la psy vit dans un monde où rien n'est simple. L'être humain est complexe, sujet vacillant au bord de ses déterminismes et de ses ambivalences qui, pourtant, le fondent. Les institutions sont complexes, inscrites dans leur histoire et leurs renoncements. Le monde de la psychologie est complexe avec sa myriade d'associations qui la composent, avec sa

multitude de courants épistémologiques qui constituent son identité, sa richesse et la force de sa créativité. La souffrance de l'autre est complexe, commune et étrangère. L'inconscient ne se laisse ni saisir, ni tenir. Le psychologue, lui, tient devant cette complexité, avec le doute au cœur de son écoute. Le psychologue affronte cette complexité sans abdiquer devant l'angoisse, sans chercher à simplifier, à ordonner ou à contrôler.

Sisi la psychologue pense qu'elle a de la chance de vivre dans ce monde-là, ce monde où rien n'est simple, ni facile, ni systématique, où le sens est toujours à découvrir, jamais totalement dévoilé, où il échappera éternellement, où il ne sera jamais possible de rassasier son éternelle curiosité névrotique, où le désir continuera de naître et d'être frustré par l'Énigme que représente l'autre, où la perplexité et la surprise viendront avec chaque nouvelle rencontre.

Sisi la psy, à la terrasse de café, dans le rayon de soleil et le regard de Steeve Mc Queen, pense à la chance d'être psychologue, d'être confrontée chaque jour à l'Enigme et de ne s'en être jamais lassée.

Journée Européenne des victimes du terrorisme

Dominique Szepielak,
Chargé de Mission Crises et Désastres

Depuis le 11 mars 2004, le ruban bleu est le symbole de la mobilisation des victimes du terrorisme.

À cette date, Madrid a vécu un désastre épouvantable. Un attentat a été commis sans qu'aujourd'hui encore, nous ne sachions qui en sont les auteurs. Ce jour-là, le matin, à l'heure de pointe, 10 bombes, sur 13 placées, ont explosé dans 4 gares différentes, faisant 1400 blessés et 191 morts. L'Europe connut dès lors son plus terrible attentat.

Le 11 mars est désormais devenu une journée de commémoration européenne des victimes du terrorisme.

Neuf ans durant, cette commémoration s'effectuait à Bruxelles.

Pour la dixième année, c'est à Madrid que je fus invité avec les associations et les victimes de différents pays. Espagnols, mais aussi Argentins, Colombiens, Irlandais, Français, Italiens, Algériens, Marocains... tous ont parlé

de leur expérience de victimes du terrorisme et tous, nous nous sommes mobilisés pour des projets de lutte contre le recrutement de futurs terroristes.

Le roi et la reine d'Espagne étaient présents, montrant ainsi, et lors d'une messe à la cathédrale, et lors d'une cérémonie du souvenir dans le parc de Madrid, que l'Espagne toute entière n'oubliait pas ses victimes.

Les associations françaises, mais aussi italiennes, espagnoles..., participaient à cette journée importante tant pour l'Espagne que pour toutes les victimes du terrorisme. Lors d'une visio-conférence avec un représentant de la commission européenne à Bruxelles, des échanges avec des témoignages bouleversants allaient dans le sens d'une collaboration indispensable entre tous les partenaires.

Cette journée de commémoration, ne l'oublions pas, permet par ailleurs de donner une place aux victimes dans la société. Elle permet aussi, à nombre d'entre elles, de se rencontrer, de partager et de se comprendre. Beaucoup se sentent incomprises et se sentent fragilisées par cette forme d'isolement liée à l'incompréhension des non-victimes.

Cela permet aux associations de se mobiliser pour certains droits qui sont loin d'être acquis, car les victimes ont besoin d'aide sur différents registres : psychologique, politique, juridique, mais aussi social et financier, certaines se retrouvant désormais marginalisées, isolées, oubliées.

Petit rappel important concernant le terrorisme international : aujourd'hui les victimes du terrorisme sont majoritairement musulmanes, et ce depuis déjà quelques années. En 1994 déjà, en Algérie et au Maroc, des familles étaient exterminées dans l'indifférence quasi-générale de la communauté internationale.

La Communauté européenne a, lors de cette occasion, confirmé son engagement dans la lutte contre le terrorisme. Les terroristes utilisent différents moyens pour recruter : la prison, internet, les lieux de culte, la misère sociale. Une grande attention doit être portée sur la fragilité des jeunes. En France, ce sont surtout les jeunes hommes qui semblent les plus réceptifs.

La Communauté européenne a aussi fait part de l'attention qu'elle porte aux victimes et aux associations de victimes du terrorisme.

Beaucoup reste à faire encore aujourd'hui en France, entre autre, les victimes civiles ont moins de reconnaissance que les victimes militaires.

Ces moments de rappel, de commémoration sont indispensables, beaucoup de victimes du terrorisme, encore aujourd'hui, s'isolent, sont oubliées, et ce malgré leur besoin d'une aide globale et malgré leur besoin de croire au contrat social.

Les victimes du terrorisme sont victimes à plusieurs niveaux. Elles sont prises pour cible, car elles représentent un Etat, une idée, une communauté... Elles deviennent ainsi



victimes d'idéologues sans autre procès. Elles deviennent victimes à un deuxième niveau, celui de l'incompréhension des autorités, des aidants, des législateurs. Puis elles deviennent victimes dans leur cadre familial, amical, qui ne comprend pas les changements de sensibilité, les changements d'attitude.

À ce titre, les associations de victimes sont

Merci !

Jeannine Accoce,
Responsable du siège de la FFPP
siège@ffpp.net

Un grand Merci à Marie-Germaine Pêcheux, dite « Angélique », pour l'immense travail fourni à titre bénévole au siège de la FFPP depuis de nombreuses années.

Quasiment à la création de la FFPP, il y a 10 ans, Marie-Germaine a proposé de donner de son temps, d'abord ponctuellement en fonction des pics d'activités, par exemple lors de grandes manifestations comme les Entretiens Francophones de la Psychologie organisés par la FFPP tous les deux ans. Puis elle est rapidement venue au siège de façon régulière, se fixant elle-même un cadre horaire précis -deux jours par semaine- tout en restant toujours prête à s'adapter aux besoins comme en 2009, lors de

vitales pour les victimes du terrorisme, car cela leur permet, dans un premier temps, de se reconnecter avec l'environnement, dans un second de se reconstruire, et dans un troisième temps, de reprendre un chemin.

la préparation du colloque « Aux sources de la violence - de l'enfance à l'adolescence » -2000 participants- où elle est venue à temps plein.

Directrice au CNRS et membre du laboratoire de psychologie du développement et de l'enfant à l'université de Paris Descartes, Marie-Germaine s'est engagée dans le soutien de la profession et la discipline notamment en choisissant d'œuvrer au cœur de la FFPP. Elle aura ainsi participé concrètement au développement de celle-ci.

Sa disponibilité, sa bienveillance et son humour font que travailler à ses côtés a été un grand plaisir, qu'elle en soit remerciée.

Angélique se tourne désormais vers d'autres horizons. Et nous lui souhaitons belle route !

Hommage à Hélène Eyrolles

Ophélie Carreras et Claude Navarro
Anciens trésoriers de l'AEPU

Après une longue maladie, notre collègue et amie proche Hélène Eyrolle est décédée à Toulouse le 25 Avril 2014, à l'âge de 54 ans. Sa disparition a tout naturellement suscité une grande émotion dans notre communauté. Jusque dans les derniers jours, elle est restée active, participant il y a peu encore à des réunions dans l'UFR de Psychologie de l'Université de Toulouse 2 où elle a effectué sa carrière. Peu de temps avant son congé maladie, elle avait été nommée responsable du Master 2 Pro ECIL (Ergonomie Cognitive et Ingénierie Linguistique). Supportant difficilement d'avoir dû s'éloigner si vite de cette responsabilité, elle continuait par ses courriels et ses visites à garder un contact étroit avec l'équipe pédagogique et ses collègues du département et

de l'UFR. Les collègues se rappellent également de son engagement syndical et de sa participation active au sein des instances centrales de notre université. L'AEPU garde également le souvenir de sa silhouette menue et de l'espièglerie qu'elle manifestait parfois en réunions, car elle fut membre du bureau de cette association en qualité de trésorière pendant plusieurs années. Et ceux qui, comme nous, l'ont connue également comme une amie proche ont beaucoup de mal à accepter sa disparition. Hélène, nous retiendrons aussi le courage exemplaire avec lequel tu as fait face, la bonne humeur et l'optimisme que tu as su conserver. Comme tu vas nous manquer.

Formation



Retrouvez les détails concernant chaque formation sur le site EPEP
www.entretiensdelapsychologie.org, rubrique Catalogue.

FORMATION CONTINUE DES PSYCHOLOGUES

Brigitte Guinot, psychologue,
chargée de mission formation à la FFPP.

Le catalogue proposé par les EPEP de la FFPP, est consultable en ligne ; les inscriptions peuvent se faire directement à partir du site.

Certaines de ces formations peuvent être organisées en région : soit à l'initiative d'une coordination régionale de la FFPP, soit à l'initiative du BF de la FFPP, ou bien encore, à la demande d'un regroupement de psychologues.

Pour tous renseignements contacter Brigitte Guinot : brigitte.guinot@ffpp.com.

Les prochaines formations en région:

Région Limousin (Limoges)

Animateur des groupes d'analyse des pratiques : sur 3 sessions de 2 jours (les 22 & 23 septembre, les 22 et 23 octobre, les 24 & 25 novembre) animée par Sylvie Dauriac, psychologue. Les inscriptions sont en cours, le groupe est limité à 9 personnes.

Région Bretagne (Rennes)

Les écrits professionnels du psychologue : un session de 3 jours (24-25-26 septembre 2014) animée par Brigitte Guinot, psychologue. Les inscriptions sont ouvertes.

Calendrier des prochaines formations à Paris

Les écrits professionnels du psychologue, 16-17-18 juin 2014, animée par Marie-Jeanne Robineau.

Victimes de traumatismes : quels soins? Rôle et place du psychologue : 1-2-3 décembre 2014, animée par Karin Teepe, psychologue.

L'observation projet, un outil pour les psychologues de la petite enfance : session de 2 jours et 1 jour.

Les 1-2 octobre et 5 décembre 2014 animée par Anne-Marie Fontaine, psychologue.

Psychologue de la Fonction Publique Hospitalière ; se préparer au concours : 9-10 octobre 2014, animée par Marie-Thérèse Fourgeaud, psychologue.

En préparation, (accessible dernier trimestre 2014) : formation d'évaluateur externe. Le programme détaillé est en cours de construction et sera accessible fin juin 2014. Seront abordés: le cadre législatif, réglementaire, l'éthique et la déontologie, études de cas, l'histoire des ESSMS, les modalités de rendus écrits et oral de l'évaluation, la méthodologie de l'évaluation externe, ses limites, mise en situation professionnelle. Durée : 12 jours de formation répartis sur 7 modules et 15 jours de mise en situation professionnelle. Les inscriptions seront effectives à partir de septembre 2014.

Manifestations Professionnelles



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

journée d'étude

Psychologues à l'Hôpital

S'organiser ?



Lille 19.09.2014

Depuis des années, les psychologues de la Fonction Publique Hospitalière ont pris l'initiative de s'organiser, souvent sous la forme de collèges. En 2012, la DGOS, à l'occasion de deux circulaires (30 avril et 26 novembre 2012) invite les psychologues à faire des propositions de fonctionnement, d'organisation pour une structuration de la profession. Plus de 90 établissements sur tout le territoire se sont inscrits dans cette expérimentation qui va se dérouler de mars 2014 à mars 2016.

La première Journée nationale de Lille a été suivie de journées d'échanges régionales dans différentes villes (Lyon, Nantes et Nancy). Elles ont permis d'initier les débats concernant cette expérimentation et un possible engagement des psychologues. La présence de nombreux psychologues lors des journées a souligné l'intérêt de la profession pour le processus en cours.

C'est très logiquement que la FFPP propose une deuxième journée nationale de réflexion sur le contenu même de la structuration, selon les 3 volets : projet psychologique / formation – recherche / administratif.

Lors de cette journée du 19 septembre prochain, il s'agira de dégager des pistes, dans un esprit de créativité, à partir de l'exposé de collègues d'établissements engagés dans l'expérimentation. Une fois encore, cette expérimentation est un challenge pour la profession dépassant les seuls psychologues de la FPH.

Les actes de la première journée d'étude consacrée à l'expérimentation FPH (Lille, 8 février 2013) sont disponibles gratuitement en téléchargement :

– **Sur le portail de la FFPP** : <http://psychologues-psychologie.net>
Rubrique Téléchargements > Bulletin Fédérer > Numéros Spéciaux.

– **Sur la boutique FFPP** : <http://psychologues-psychologie.net/shop>
Rubrique Actes & Résumés > Journées d'étude FFPP.



2^e Journée de Psycho-gérontologie le samedi 22 novembre 2014 Paris

Caroline Baclet-Roussel & Pr. Marie-Christine Gély-Nargeot
Chargées de Mission « Psychogérontologie » FFPP

Lors de la 1^{re} Journée de psycho gérontologie organisée en 2011, chercheurs et cliniciens avaient croisés leurs regards sur l'avancée des connaissances, des pratiques, leurs conceptions et leurs approches de la personne âgée. Dans cette perspective, nous avons conclu à la nécessité de développer une psychologie qui assume réellement la complexité des effets liés à l'âge, selon une approche multidimensionnelle et intégrée du vieillissement, mais également à une approche humaniste qui reconnaît la personne âgée comme être singulier, qui la replace au cœur des dispositifs de santé et qui la restitue dans un intelligible, au cœur de la condition humaine...

Dans la continuité de cette première réflexion, c'est plus particulièrement autour de nos pratiques cliniques qu'iront nos réflexions lors de cette 2^e Journée francophone de psycho gérontologie. D'un point de vue sociétal, que

nous enseigne le bilan réalisé du premier plan Alzheimer sur notre profession? Quelle place et quels rôles prendra-t-elle dans le nouveau plan ? D'un point de vue pratique, quels sont les évolutions actuelles en matière d'évaluation ? D'un point de vue clinique, quelles sont les avancées contemporaines des différents dispositifs et modalités de prise en charge ? Comment le psychologue peut-il s'inscrire dans les modalités non médicamenteuses de plus en plus nombreuses?

Les réflexions et les débats de cette 2^{de} Journée auront également à cœur d'affirmer notre identité et de fédérer la communauté des psychologues francophones travaillant dans le champ de la gérontologie, afin de construire ensemble notre avenir.

Congrès
Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

**1ère Journée
de Psycho-Gérontologie**
de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
Samedi 28 Mai 2011
Université Paris-Descartes
Boulogne Billancourt

**renseignements & inscriptions sur
www.ffpp.net, rubrique "Formations"**

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : SIRET : 448 221 804 000 33 - Organisme formateur n° : 11 75 38 152 75

© Juin 2011 - tous droits réservés - germain perrot

28ème Congrès International de Psychologie Appliquée

Programmation en langue française

Les langues officielles du congrès sont l'anglais et le français. Une traduction simultanée sera proposée pour les sessions transversales majeures uniquement.

Workshops (en pré-ouverture du congrès le 8 juillet 2014, sur inscription) le mardi 8 juillet 2014 - matin

- Publier dans une revue scientifique : Comment transmettre et diffuser la diversité des connaissances en psychologie ? - Organisatrices : Marie Santiago Delefosse (Suisse), Dana Castro (France)
- 'R' : un outil statistique utile pour la recherche en Psychologie - Organisatrice : Aurore Marcouyeux (France)
- L'entretien cognitif: une technique d'entretien judiciaire pour optimiser le témoignage des témoins et victimes - Organisateur : Jacques Py (France)
- Diagnostic et prévention des risques psycho-sociaux - Organisatrice : Christine Jeoffrion (France), Sophie Barré (France)

Le mardi 8 juillet 2014 – après-midi

- Être psychologue à l'ère du numérique - Organisatrice : Véronique Donard (France)
- La méthode d'observation: du laboratoire aux lieux d'accueil de la petite enfance - Organisatrices : Anne-Marie Fontaine (France), Josette Serres (France)

Symposiums

- L'étude du toucher et ses applications - Organisateur : E. Gentaz (Genève, Suisse), A. Witt (Dijon, France)
- Pour une approche intégrative de la Psychologie Gériatrique - Organisateur : V. Igier (Toulouse, France)
- Psychologie de l'Urgence. Expériences croisées d'interventions de psychologues

en Guadeloupe, après le séisme du 12 Janvier 2010 en Haïti - Organisateur : M.-A. Pierrot (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe)

- Les étudiants : un public spécifique ? - Organisateur : L. Véron (Lyon, France)
- Rémission, rétablissement, handicap psychique: de nouvelles conceptualisations pour de nouvelles prises en charge - Organisateur : M.-C. Castillo (Saint-Denis, France)
- Efficacité des télétraitements psychologiques pour diverses difficultés fréquemment vus en soins primaires et défis à faire de la recherche appliquée dans ce contexte - Organisateur : J. Grenier (Ottawa, Canada)
- L'adolescence et la famille contemporaine - Organisateur : S. Alberti (Rio de Janeiro, Brésil)
- Apprendre, vivre et organiser le travail collaboratif - Organisateur : N. Roselli (Buenos Aires, Argentine)
- Construction identitaire professionnelle et changement - Organisateur : A.-M. Costalat-Founeau (Montpellier, France)
- Effet de dotation et normes sociales : une approche inter-culturelle - Organisateur : J. Baratgin (Paris, France)
- Le jugement musical : le rôle de différentes variables dans la satisfaction à l'écoute et l'attribution de valeur marchande - Organisateur : X. Caroff (Paris, France)
- Cadres psychologiques et modélisations de l'évaluation des apprentissages des élèves - Organisateur : L. Mottier Lopez (Genève, Suisse)
- Caractéristiques cognitives et émotionnelles des enfants à haut potentiel intellectuel - Organisateurs : M. Pereira Da Costa (Boulogne-Billancourt, France), F. Zenasni (Boulogne-Billancourt, France)
- La relation pédagogique en contexte d'innovation - Organisateur : A. M. Walder (Los Angeles, Etats-Unis)

- Des représentations aux comportements éco-responsables : les apports de la psychologie sociale aux enjeux de développement durable - Organisateur : V. Fointiat (Metz, France), P. Rateau (Nîmes, France)
- Au-delà des codes de déontologie, entre reconnaissance légale et instance de régulation des pratiques professionnelles de psychologue : pourrait-on imaginer une instance de régulation internationale ? - Organisateur : C. Rouyer Nicolas (Aix-en-Provence, France)
- Maladies neurologiques de l'adulte: adaptation psychosociale et recherche de bien-être - Organisateur : M. Montreuil (Saint-Denis, France)
- Fatigue et mieux-être selon la psychologie appliquée des années 1900 - Organisateur : I. Saillot (Paris, France)
- Santé psychologique au travail: études auprès de trois catégories d'emploi - Organisateur : L. Brunet (Montréal, Canada)
- Prendre soin du métier de psychologue du travail afin de soutenir le développement des métiers : conditions éthiques d'un travail vivant - Organisateur : A.-S. Grégoire (Champs sur Marne, France)
- Retours d'expériences sur les pratiques des psychologues exerçant en services de santé au travail interentreprises (SSTI) - Organisateur : M. Manzano (Le Mans, France)
- Pluridisciplinarité en santé au travail, prévention des risques psychosociaux, dimensions organisationnelles, collectives et individuelles. L'exemple des fonctions publiques territoriale et hospitalière - Organisateur : F. Garcia (Bobigny, France)
- Étude d'une pratique professionnelle originale : le cas de la conduite des discussions en atelier philosophique en école primaire - Organisateur : V. Saint-Dizier De Almeida (France)
- Évaluer pour mieux intervenir : l'évaluation de programmes d'intervention psychosociale destinés aux clientèles vulnérables. Les recherches du Centre de Recherches Évaluatives de Programmes d'Intervention (CREPI) - Organisateur : M. Kettani (Saint-Jérôme, Canada)
- Apport des techniques de réalité virtuelle en neuropsychologie - Organisateur : P. Nolin (Trois-Rivières, Canada)
- Pragmatique et compréhension du langage oral : la question de l'évaluation - Organisateur : V. Laval (Poitiers, France)
- Apports du MMPI-2-RF à l'évaluation en psychologie clinique - Organisateur : L. Chudzik (Tours, France)
- Comment garantir la qualité des outils psychométriques d'évaluation des personnes, quelques démarches exemplaires - Organisateur : P. Vrignaud (Paris, France)
- Les «nanos» : un objet complexe... des questionnements sociétaux - Organisateur : V. Le Floch (Toulouse, France)
- Homoparentalité : enfants, parents, grands-parents - Organisateur : B. Schneider (Metz, France)
- Crise dans la famille : de la désorganisation à la créativité - Organisateur : J.-M. Coq (Rouen, France)
- Impact du comportement de l'enseignant sur l'évolution de la motivation des élèves envers la pratique sportive - Organisateur : H. Y. Benyoucef (Chlef, Algérie)
- Psychologie Clinique, psychanalyse, recherche: regards croisés sur la psychologie du sport appliquée - Organisateur : C. Quignon-Fleuret (Paris, France)
- Nouvelles méthodes de recherche dans le domaine des attitudes et des comportements des aînés au volant et des piétons âgés - Organisateur : E. F. Vallieres (Montréal, Canada)
- Les symptômes et la contemporanéité - Organisateur : S. Alberti (Rio de Janeiro, Brésil)

Workshops francophones

Le congrès de l'ICAP aura lieu à Paris du 8 au 13 juillet prochain. Nous avons organisé une journée spéciale Workshops francophones ouvertes aux congressistes. Ces Journées sont accessibles également hors inscription au Congrès.

Les workshops francophones auront lieu le mardi 8 juillet 2014 au Palais des Congrès de Paris :

- Publier dans une revue scientifique : comment transmettre et diffuser la diversité des connaissances en psychologie
- 'R' : un outil utile pour la recherche en psychologie
- Le biofeedback de variabilité cardiaque. Applications cliniques en psychologie de la santé.
- Diagnostic et prévention des risques psychosociaux
- Etre psychologue à l'ère du numérique
- La méthode d'observation : du laboratoire aux lieux d'accueil de la petite enfance

Détails : Télécharger le programme des workshops francophones

Le nombre de place par workshop est limité - Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction de la disponibilité - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un workshop dans le cas où il y aurait moins de 15 participants

Le tarif d'inscription au workshop seul est de 150 euros TTC - Veuillez noter que l'inscription au workshop associée à l'inscription au congrès donne droit à un tarif préférentiel de 100 euros TTC (au lieu de 150 euros TTC)

Conditions d'annulation - Toute annulation d'inscription à un workshop doit être notifiée par écrit (par courrier, par fax ou par email) au secrétariat du congrès. Pour toute annulation reçue après le 25 mai 2014, aucun remboursement ne sera effectué. Les remboursements éventuels seront effectués après le congrès.

Pour vous inscrire au congrès (et aux workshop) cliquez ici .



28^{ème} Congrès International de Psychologie Appliquée

8-13 juillet 2014
Paris, Palais des Congrès

De la crise au bien-être durable

Co-organisé par :



www.icap2014.com

Notez bien les dates de cet événement exceptionnel pour la psychologie française !

Les langues officielles du congrès sont l'anglais et le français.

Une traduction simultanée sera proposée pour les sessions transversales majeures.

Un programme francophone est en cours d'élaboration.





COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Le psychologue & le secret professionnel

Actes de la journée d'étude Déontologie 2012
en vente sur la boutique FFP

<http://psychologues-psychologie.net/shop>

Disponible en version électronique ou en version papier (74 pages)

Qu'est-ce que la CNCDP ?

La CNCDP est une commission consultative qui donne des avis motivés sur des questions ou problèmes touchant la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le Code de déontologie et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision.

Réflexion collégiale

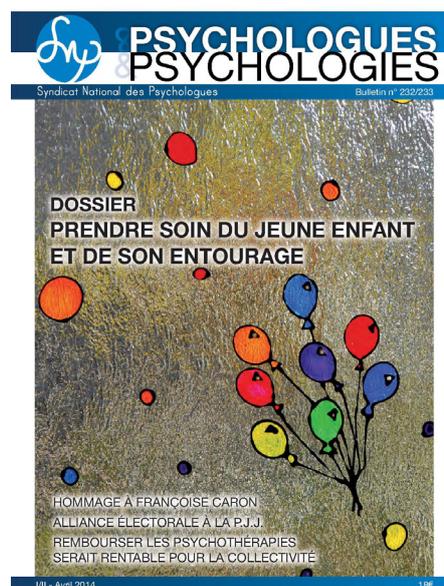
Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

Observations des évolutions de la psychologie

La commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet...)



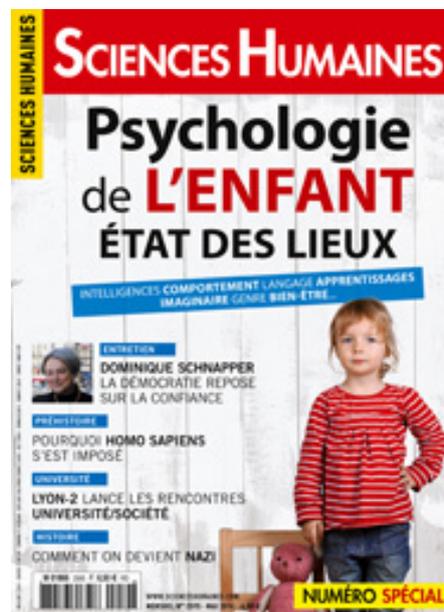
Le Journal des psychologues
Numéro 317,
Mai
Le cancer : accompagnement et pratiques



Psychologues & Psychologies
Numéro 232/233 Avril 2014
Dossier : prendre soin du jeune enfant et de son entourage



Le Cercle Psy
N°12
Mars:Avril:Mai 2014
TCC Les meilleurs thérapies?



Sciences Humaines
N°spécial
Psychologie de l'enfant, état des lieux

Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux Bulletin de Psychologie exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le Bulletin de psychologie et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome.

Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens

Robert-Vincent Joules & Jean-Léon Beauvois (PUG, 2014).

Quelques mots sur l'ouvrage...

Sans doute vous arrive-t-il fréquemment de vouloir obtenir quelque chose d'autrui. Vous pouvez exercer votre pouvoir mais encore faut-il que vous en ayez. Vous pouvez séduire, mais ne séduit pas qui veut. Vous pouvez convaincre, mais encore faut-il que vous soyez doué pour la persuasion. Vous pouvez aussi faire appel aux techniques que décrivent les auteurs du Petit traité.

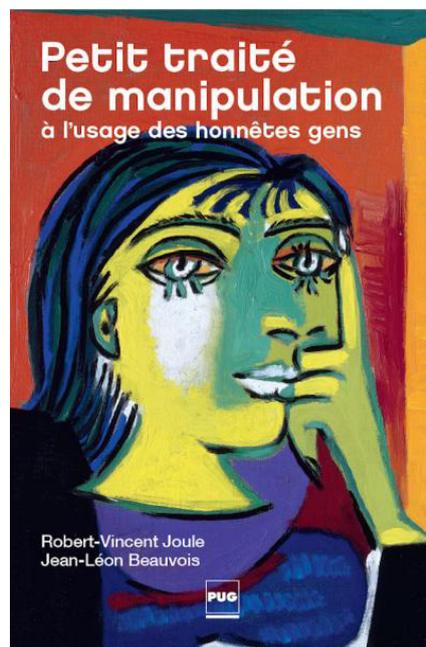
Ces techniques font l'objet, depuis plusieurs décennies, de nombreuses recherches internationales. On en parle peu en France, probablement par pure pudibonderie, à moins que ce ne soit pour mieux les réserver aux manipulateurs professionnels. L'ouvrage présente donc une douzaine de techniques de manipulation (pied-dans-la-porte, porte-au-nez, amorçage, leurre, crainte-puis-soulagement, étiquetage, etc.) dont l'efficacité est scientifiquement démontrée. Ces techniques permettent d'augmenter significativement nos chances de voir autrui faire librement ce qu'on souhaite qu'il fasse.

Les auteurs ont pensé que les honnêtes gens devaient savoir, puisqu'ils sont de potentiels manipulés et de potentiels manipulateurs. Ils ont voulu que cet ouvrage aide à agir, à se défendre, à mieux comprendre.

Et sur sa nouvelle version...

- Une version entièrement actualisée sur le plan des recherches et des témoignages vécus.
- Un nouveau chapitre qui ouvre sur la manipulation de masse, technique utilisée par les professionnels du marketing pour modeler, à notre insu, nos goûts et nos façons de consommer.
- La bibliographie a été enrichie d'une cinquantaine de nouvelles références.
- De nouvelles techniques de manipulation dont l'efficacité est scientifiquement démontrée ont été ajoutées.

Les auteurs, Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois figurent parmi les chercheurs francophones en psychologie sociale les plus connus. Le premier est professeur à l'université d'Aix-Marseille, le second à l'université de Nice Sophia Antipolis. Outre ce Petit traité, ils ont rédigé ensemble trois ouvrages : *Soumission et idéologies* et *La soumission librement consentie* (Presses universitaires de France), ainsi que *A radical dissonance theory* (Taylor & Francis).



Dictionnaire des Risques PsychoSociaux

Sous la direction de Philippe Zawieja et Franck Guarnieri (Seuil, 2014).

SOUS LA DIRECTION DE
**PHILIPPE ZAWIEJA
ET FRANCK GUARNIERI**

**DICTIONNAIRE
DES RISQUES
PSYCHOSOCIAUX**

En librairie le 20 février 2014

Seuil

Stress, suicide, harcèlement, épuisement professionnel, workaholism... au-delà de la souffrance qu'elles désignent, ces notions souvent récentes constituent une approche inédite, et demandent à mieux être comprises, dans leur ensemble et isolément. C'est tout l'enjeu de ce dictionnaire, pionnier en son genre. Le lecteur y trouvera représentés, avec les 314 entrées (rédigées par 251 contributeurs) qui le composent, tous les champs disciplinaires s'intéressant à la souffrance au travail : psychologie du travail et des organisations, psychologie sociale et psychosociologie, psychanalyse, psychopathologie et psychiatrie, ergonomie, sociologie du travail et des organisations, médecine du travail, droit du travail et de la sécurité sociale, sciences de gestion, philosophie... Y sont détaillés les principaux concepts, notions, approches, méthodes, théories, outils, études, etc., ayant cours dans l'étude des risques psychosociaux, mais aussi certaines professions emblématiques (infirmières, travailleurs sociaux, agriculteurs, vétérinaires, éboueurs, policiers, entrepreneurs de travaux forestiers, employés des centres d'appel, etc.).

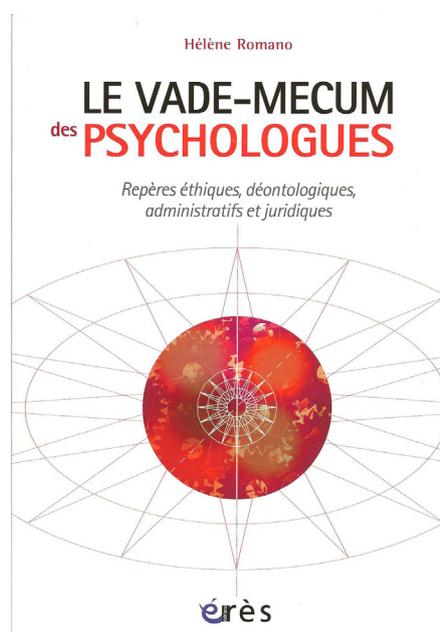
Le vade-mecum des psychologues

Hélène Romano (Erès, 2014).

Le métier de psychologue est extraordinairement riche de pratiques, de référentiels théoriques, de lieux d'intervention et de parcours professionnels. Qu'ils exercent en secteur privé ou public, qu'ils soient cliniciens, psychologues du travail, psychologues scolaires, psychothérapeutes, chercheurs, experts ou universitaires, qu'ils interviennent au niveau de situations individuelles, familiales, groupales ou institutionnelles, les psychologues se trouvent confrontés à des questions éthiques, déontologiques, administratives, juridiques. La complexité des situations rencontrées s'oppose à l'application automatique de règles mais nécessite une connaissance suffisante des références qui balisent la profession.

Ce vade-mecum les présente de manière synthétique et pragmatique. Facile à consulter grâce à un classement alphabétique qui évite toute la pesanteur habituelle des textes législatifs, il constitue pour chaque psychologue un outil de réflexion et d'information indispensable sur les questions qui l'engagent inéluctablement dans sa pratique quotidienne.

Retrouvez Hélène Romano lors de la journée d'étude du 20 juin 2014 Signal-Ethique du Signalement, à Nancy.



Psychologie et handicap

Sous la direction de Marianne Jover (PUP, 2014).



Cet ouvrage a pour objectif d'éclaircir la notion de handicap et de montrer l'apport de la psychologie pour décrire, comprendre et modifier les processus qui sous-tendent le passage de la déficience à une situation de handicap.

Une mise au clair conceptuellement permet, tout d'abord, de clarifier le terme de handicap et ses acceptions dans la langue et les textes français. L'analyse des dysfonctionnements présents dans le trouble du développement intellectuel et dans la schizophrénie illustre la contribution de la recherche à la compréhension du handicap. D'autres travaux montrent que le ressenti des personnes ou les représentations de leur environnement social participent également au développement et au maintien d'une situation de handicap.

La seconde partie de l'ouvrage décrit les pratiques des psychologues pour agir sur le handicap. Celles-ci peuvent se centrer sur la remédiation des processus dysfonctionnels, mais le psychologue peut aussi agir sur les représentations sociales relatives au handicap, ou sur l'environnement matériel de la personne grâce à l'ergonomie. Les pratiques s'inscrivent souvent dans une coordination avec les pouvoirs publics, qui est parfois

difficile à construire. Enfin, la contribution d'un psychologue auprès des détenus montre que notre société produit aussi du handicap hors du champ médical.

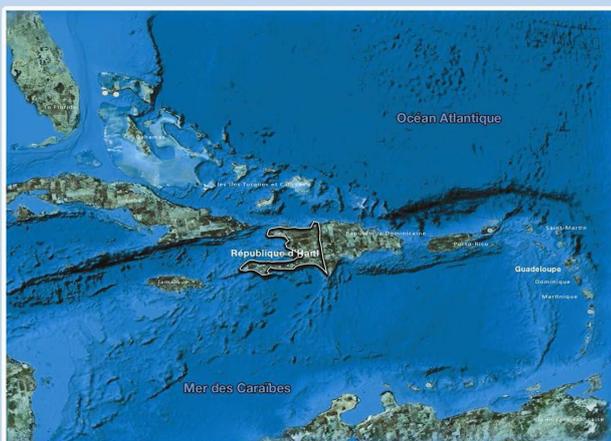
La postface de l'ouvrage suggère que les notions d'adaptation et d'inadaptation peuvent rendre compte de façon appropriée d'une situation de handicap.

Fédérer

Revue des Psychologues & de Psychologie

Collection "Spécial Fédérer"

Psychologie de l'Urgence Quand Haïti « gronde » : 12 janvier 2010



Psychologie de l'Urgence

En 2013, la Collection "Spécial Fédérer" offre au lecteur son premier numéro. La Coordination Régionale de Guadeloupe de la FFPP est à l'initiative de ce numéro, suite au séisme du 12 janvier 2010 en Haïti. Trois ans après, Haïti continue de prendre en compte, dans sa reconstruction en cours la dimension humaine, psychologique et sociale.

À travers différents témoignages, 21 auteurs, praticiens et universitaires, de Guadeloupe, d'Haïti et de France hexagonale, témoignent dans cet ouvrage, des différentes modalités des interventions psychologiques mises en œuvre, après cette catastrophe.

Les différentes contributions s'articulent autour des questions : du psychotraumatisme, de la clinique dans les situations d'urgence, des différentes modalités de l'intervention auprès des blessés psychiques et physiques, de l'intervention auprès des personnes victimes et impliquées, de l'accompagnement des équipes de sauveteurs et de soignants, de l'éthique et de la déontologie, de la clinique institutionnelle, de la clinique des enfants en voie d'adoption et de l'appareusement dans un contexte de crise, et des différentes questions connexes soulevées par cette situation et ce contexte singuliers.

L'ouvrage, présenté par le Professeur émérite Michèle Bertrand, est introduit par les co-présidents de la FFPP en janvier 2010, Brigitte Guinot et Benoît Schneider.

Il est disponible en Guadeloupe et en métropole au prix de 25€ (20€ pour les adhérents). Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter le siège de la fédération: siège@ffpp.net ou vous rendre sur la boutique en ligne, rubrique publications.

L'Agenda de la FFPP

- 5 juin Journée d'étude de la coordination Pays de la Loire : « Les psychothérapies : une expérience relationnelle au-delà des techniques »
- 20 juin Journée d'étude de la coordination de la Lorraine : « Signal-éthique du signalement »
- 8 - 13 juillet ICAP
- 19 septembre Journée FPH «S'organiser» à Lille
- 10 octobre BF & BF2E
- 11 octobre CAF
- 22 novembre Journée psycho-gérontologie
- 13 décembre Journée des Régions





Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

**Fédérer,
une dynamique collective
pour la profession et la discipline**

Nos objectifs

Œuvrer collectivement, psychologues praticiens et enseignants-chercheurs, à la défense de la Psychologie
Contribuer à une structuration identitaire affirmée et visible
Faire de nos spécificités une richesse pour la profession
Promouvoir la déontologie de notre profession
Informers largement, des enjeux présents et futurs, concernant la profession
Promouvoir la qualification et l'excellence de la discipline
Échanger et débattre avec nos partenaires associatifs
Lutter contre les mésusages de la psychologie
Protéger le titre unique

Nos actions

S'affirmer comme interlocuteur majeur dans les débats qui concernent la profession
Représenter la profession auprès des autorités
Représenter la position de la France au sein de l'instance européenne : l'EFPA
Soutenir des associations de psychologues et développer les dynamiques des régions
Diffuser des informations et réflexions professionnelles par la publication du Journal Fédérer
Proposer une offre de formation professionnelle aux psychologues : les EPEP
Réfléchir et soutenir la déontologie de la profession (CNCDP, GIRÉDÉP)
Soutenir les étudiants en psychologie

La FFPP, une organisation démocratique

Des adhérents rassemblés dans des associations nationales et régionales
Des adhérents dans les régions et des coordinations régionales
Des instances de réflexion et de décision : Bureau Fédéral Elargi et Conseil d'Administration Fédéral
Une instance exécutive : le Bureau Fédéral
Une instance de régulation : La Commission de Régulation

La FFPP sur Internet, c'est :

– Un portail : **www.ffpp.net** ou **www.psychologues-psychologie.net**

Toutes les informations sur la profession, les communiqués de la FFPP ou annonces inter organisationnelles, les articles de Fédérer à l'unité ou en volume complet, l'activité détaillée des régions...

– Un forum actif : **www.psychologues-psychologie.net/forum**

Un espace de partage ouvert à tous (emploi, annonces) et des espaces dédiés aux psychologues et étudiants de Master 2.

– Une boutique en ligne : **www.psychologues-psychologie.net/shop**

Pour le paiement sécurisé de votre adhésion, des frais d'inscription aux journées et colloques ou encore des publications (actes, résumés, numéros spéciaux de Fédérer).

– Un site spécifique dédié aux formations : **www.entretiensdelapsychologie.org**

Retrouvez le catalogue des formations proposées par la FFPP dans le cadre des Entretiens de la Psychologie et de l'Enseignement en Psychologie (EPEP)

L'Adhésion à la FFPP

Adhésion individuelle 2014

Catégorie 1	Cotisation normale	100 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	75 €
Catégorie 3	Non imposables (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Etudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	20 €

Adhésion individuelle 15 mois

(du 01/10/2014 au 31/12/2015)

Catégorie 1	Cotisation normale	125 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	100 €
Catégorie 3	Non imposables (justificatifs)	50 €
Catégorie 4	Etudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	25 €

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Adhésion organisationnelle 2014

Nombre d'anciens adhérents x 45,00 €

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Cotisation APAJ (Assistance Professionnelle et Aide Juridique)

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 26,00 €.

Avec le site de la FFPP :

www.psychologue-psychologie.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique Adhérer ou rubrique A télécharger > Documents Adhésion), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP par e-mail à siege@ffpp.net, par téléphone au 01 55 20 54 29 ou par fax au 01 55 20 54 01.

S'abonner à Fédérer

Fédérer et Brèves de Fédérer (version papier) :

60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.parisot@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer ou Brèves de Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01
e-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net